

Questionnaire aux candidats aux élections législatives de Juin 2017.

Association VoisiSécur – Libourne

Rencontre en date du 8 avril 2017

Question 1: Notre ville doit-elle rester en ZSP ? Quels en seraient les avantages et les inconvénients ? Dans le cas d'une éventuelle sortie, nous n'aurions plus l'effectif de renfort de la gendarmerie. Dans ce cas, seriez-vous prêt à intervenir auprès des autorités pour augmenter le nombre de gendarmes de la brigade territoriale ? Comment ?

Les statistiques parlent. Depuis 40 ans, les faits constatés par les services de police sont en progression. Infractions sans victime, stupéfiants, actes avec violence, incivilités, ... nous sommes confrontés à **un fait de société... au-delà de tous clivages politiques.**

Croire aujourd'hui que la seule réponse est sécuritaire constitue à mon sens un aveuglement majeur.

Il est évident qu'il convient de **renforcer notre arsenal législatif** pour garantir les conditions de notre sécurité. Et, en tant que Député, je m'y emploierai.

Mais je serai également vigilant à travailler sur les thématiques liées à l'éducation, à l'école et aux transmissions des valeurs. Nous avons été trop laxistes sur ces sujets et accepté trop de dogmatismes.

La ville de Libourne a été une des premières villes à intégrer le dispositif des Zones de Sécurité Prioritaire (ZSP) avec les quartiers nord de Marseille, le quartier du Val Fourré à Mantes la Jolie, Saint Denis...triste comparaison.

Et bien que l'objectif soit d'en sortir, il est impératif de maintenir Libourne au sein de la ZSP afin de conserver le renfort porté par la brigade territoriale de gendarmerie.

A l'image des Restos du cœur, nous aimerions les voir disparaître, mais cela n'est pas encore possible.

Si d'aventure, la sortie de la ZSP devenait un sujet, il serait important de réagir...et rapidement.

En tant que Député, j'entrerai immédiatement en contact avec le général d'armée, Monsieur LIZUREY, actuel Directeur Général de la Gendarmerie Nationale afin de le convaincre du dispositif pour Libourne.

J'associerai également les élus du territoire afin de porter une requête auprès du ministre de l'Intérieur.

Question 2 : Les derniers chiffres de la Gendarmerie indiquent une hausse des cambriolages à Libourne ; excepté pour les 3 quartiers Tests Voisins Vigilants. Serait-il judicieux de passer l'ensemble de la Ville en Voisins Vigilants et de mettre des panneaux « Voisins vigilants » à toutes les entrées de la ville ?

La question s'adresse principalement au Maire actuel de Libourne, seul décisionnaire en la matière.

Pour ma part, j'y suis totalement favorable.

J'émet simplement une réserve : que le réseau de bénévoles se renforce pour garantir une couverture homogène de notre Bastide.

La Maire pourrait parfaitement appuyer une communication pour susciter des volontés.

Il s'agit d'un choix d'orientation politique.

Question 3: L'association Voisinsecur a reçu en 2016 de l'Assemblée Nationale, une subvention de 1000 euros par l'intermédiaire de notre député F. BOUDIE. Feriez-vous la même chose ?

En tant que Député, je m'inscris dans ce qui a été fait ...sans surenchère déplacée.

La subvention sera donc maintenue.

Pourrait être étudié un appui complémentaire sur la communication de l'association au niveau de la ville de Libourne mais également sur l'ensemble de la circonscription (notamment Castillon la Bataille et Sainte Foy la Grande)

Question 4: Pensez-vous qu'un système de « Mairie vigilante » serait complémentaire et mieux adapté à notre ville, plutôt qu'une seule association de bénévoles ? Seriez-vous prêt à nous aider à participer à des réunions types CISPD. Pourriez-vous appuyer nos demandes auprès de notre Maire ?

Il y a deux questions.

Concernant le CISPD.

Il faut rappeler que le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) est présidé par le président de la CALI et Maire de Libourne. Il s'agit du "*cadre de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité et la prévention de la délinquance dans les communes*". Le CISPDP favorise l'échange d'informations et peut définir des objectifs communs pour la préservation de la sécurité et de la tranquillité publiques.

L'association a le droit d'y siéger et j'y suis totalement favorable comme je suis favorable à un travail davantage en commun entre l'association et la Police Municipale.

Concernant le dispositif « Mairie Vigilante ».

Ce dispositif a un cout. Le « pack » classique propose de disposer, pour un peu moins de 4000 € annuel, 3 panneaux d'affichage et un dispositif d'alerte par SMS.

Quand il s'agit d'argent public, il s'agit d'être prudent.

Favorable à ce dispositif, je souhaiterais, si j'étais Maire de Libourne :

- Etudier précisément le contrat qui lie l'entreprise et la collectivité.
- Organiser une consultation locale type référendum pour avoir l'accord des libournais et libournaises.

Pour information, je suis d'ores et déjà en lien avec le Président national de l'association Voisins Vigilants sur ce sujet...

Question 5 : Etes-vous pour ou contre l'armement de notre police municipale et quelles seraient vos motivations ?

Il s'agit d'un sujet sérieux, comme d'autres, sur lequel il s'agit d'être précis.

Par ailleurs, j'ai eu l'occasion d'organiser des échanges avec la Police Municipale afin de me forger une conviction.

Il faut armer la Police Municipale comme la Police Nationale.
La loi l'autorise depuis novembre 2016.

Jusqu'à-là, la Police Municipale, sous l'autorité du Maire, était autorisée à porter un TazerX26, des bombes lacrymogènes, des matraques, et une arme de poing (pistolet 7,65 mm ou 38 spécial) jugée dépassée ou compliquée d'usage.

« les agents de police municipale, mais aussi ceux des services internes de sécurité de la SNCF et de la Régie autonome des transports publics (RATP) "pourront désormais être équipés d'armes à feu de poing, de calibre 9 mm, avec des munitions à projectile expansif" ».

Des conditions d'obtention doivent cependant être respectées (certificat médical, datant de moins de 15 jours, placé sous pli fermé et attestant que l'état de santé physique et psychique) ainsi qu'une formation annuelle (deux séances de tirs de 25 cartouches minimum par an)

En tant que Député, je proposerai :

- 1 – L'instauration d'un examen d'aptitude psychologique au port d'arme (tests psychotechniques identiques à ceux de la police nationale). Cet examen serait réalisé par un praticien agréé.
- 2 – L'obtention obligatoire d'un certificat médical attestant de l'aptitude physique de l'intéressé au port d'une arme
- 3 – La formation au tir de 4 séances / an avec 200 cartouches...

Par ailleurs, il est crucial de faire évoluer les **conditions d'irresponsabilité**.

Concrètement, la loi introduit une condition d'irresponsabilité permettant la possibilité de mettre fin à une attaque terroriste de masse en utilisant son arme, en se trouvant en situation de légitime défense aux yeux de la loi.

Elle ne concerne que les policiers nationaux. Il faudra l'étendre.

Question : est-ce normal de devoir attendre de se faire tirer dessus pour riposter, de manière proportionnée à la menace ?

Je ne crois pas.

Nous devons permettre aux policiers nationaux et municipaux de travailler avec davantage de sécurité, afin de garantir la nôtre.

Question 6 : Afin que les libournais se réapproprient la ville, êtes-vous pour une exploitation en continu du centre de visionnage en fonction des horaires d'ouverture et de fermeture des commerces ?

Oui et même davantage.

Sans vouloir reprendre les termes de mes propositions lors des élections municipales de 2014, je suis favorable à la création d'un PC sécurité, ou centre de visionnage 24h/24.

Il faudrait pour cela recruter à minima 3 policiers municipaux...étendre davantage le réseau des caméras dans la ville et s'assurer de la qualité des matériels.

Pour ma part, aucune langue de bois ou posture idéologique sur le sujet.

Dans la mesure où les dispositions légales imposées par la CNIL sont respectées, je ne vois aucun problème à être filmé dans mes déplacements.

Question 7: En conclusion, afin d'améliorer la sécurité à Libourne, quelles seraient vos actions personnelles si vous étiez élu Député ?

Il est essentiel de faire évoluer le cadre législatif au regard des impératifs de sécurité contemporains. Actes terroristes naturellement, mais globalement refus des incivilités, du laxisme et des actes délictueux.

Pour cela, je m'inscris dans le cadre d'une récente proposition de loi constitutionnelle relative à la sécurité intérieure, en date du 20 février 2017.

Aujourd'hui, le Conseil Constitutionnel estime que « *la pratique de contrôles d'identité généralisés et discrétionnaires serait incompatible avec le respect de la liberté individuelle* » (décision n° 93-323 DC – 5 août 1993 – loi relative aux contrôles et vérifications d'identité, considérant 9).

Or, en 25 ans, les moyens techniques ont évolués : réseaux de caméras dans les villes, caméras embarquées sur les policiers, caméras intégrées au tazer, etc.

Il est donc parfaitement possible de savoir précisément ce qui se passe lors d'un contrôle d'identité...et d'éviter que ce dernier vienne entacher le respect de la liberté individuelle.

Aussi, en tant que Député, je me positionnerai favorablement afin de :

- Permettre aux policiers municipaux de procéder à des contrôles d'identité... en dehors des autorisations limitées dans le temps et le zonage par le procureur de la République.
- Elargir la visite des véhicules « *sans restrictions, (...) alors même qu'aucune infraction n'aurait été commise et sans que la loi subordonne ces contrôles à l'existence d'une menace d'atteinte à l'ordre public* »

Par ailleurs, il est fondamental de recentrer les policiers nationaux sur le "vrai régalien", à savoir : **l'ordre public, le maintien de l'ordre, l'investigation, le renseignement et le contrôle des frontières.**

Ainsi, je crois que nous pouvons décharger les policiers des tâches administratives, des gardes statiques devant les tribunaux, préfectures et lieux de cultes... et déléguer ces activités à des agents formés de sécurité privé.

Je légifèrerai dans ce cas, sur la base de toute proposition de loi pertinente...d'où qu'elles viennent.

Charles POUVREAU

Candidat législatives UDI – 10ème circonscription de Gironde
Conseiller national
Vice-Président UDI Gironde